



**Pôle Territorial Joie de Vivre**

**Projet pédagogique**

**Que chaque élève puisse se trouver à sa juste place dans le paysage scolaire** est une préoccupation pour l'ensemble de l'équipe éducative de l'école secondaire spécialisée Joie de Vivre.

A ce titre, l'école s'inscrit clairement dans un projet de société inclusive et le Pôle Territorial Joie de Vivre concourt à cette vision.

Pour rencontrer au mieux les missions qui lui sont confiées par le Décret, **le Pôle Territorial Joie de Vivre travaille avec deux écoles secondaires spécialisées partenaires** : l'Institut Notre-Dame de Joie et l'école Saints-Jean-et-Nicolas. Il propose ainsi une expertise pour les élèves de types 1, 3, 8 et pour les élèves à besoins spécifiques, **auprès des 22 écoles libres d'enseignement secondaire ordinaire coopérantes** suivantes :

- Le Campus Saint-Jean
- Le Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Jette
- Le Centre Scolaire Notre-Dame de la Sagesse
- Le Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren
- Le Collège Fra Angelico
- Le Collège La Fraternité
- Le Collège Mattéo Ricci
- Le Collège Saint-Pierre de Jette
- L'École La Plume
- L'Institut de la Providence d'Anderlecht et son CEFA
- L'Institut des Sœurs de Notre-Dame
- L'Institut des Ursulines
- L'Institut Dominique Pire
- L'Institut Marie-Immaculée
- L'Institut Maris Stella
- L'Institut Notre-Dame
- L'Institut Notre-Dame de Lourdes
- L'Institut Saint-Louis
- L'Institut de la Sainte-Famille d'Helmet
- L'Institut Technique Cardinal Mercier
- Le Lycée Maria-Assumpta
- Le Lycée Sœur Emmanuel

Le Pôle Territorial Joie de Vivre remplit, d'une part, **des missions à caractère collectif** et concourt ainsi à l'apport d'outils aux équipes des écoles coopérantes en matière d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, par l'offre :

- de dispositifs de sensibilisation
- de séances d'informations
- de soutien à l'élaboration des protocoles d'aménagements raisonnables
- de moments d'accompagnement visant la co-construction d'outils pédagogiques
- d'échanges d'expériences et de mises en réseaux
- de démarches de réflexivité

Ces démarches sont réfléchies en fonction de l'identité et des réalités propres à chaque établissement, en collaboration avec les équipes de direction et avec l'appui de leurs personnes d'ancrage au sein des équipes.

Le Pôle Territorial Joie de Vivre remplit, d'autre part, **des missions à caractère individuel**, concourant ainsi à l'autonomie des élèves à besoins spécifiques dont l'accompagnement lui est confié par :

- l'élaboration de profils de besoins et de plans individuels d'apprentissages
- l'accompagnement dans les domaines personnel, relationnel, organisationnel et cognitif
- des prises en charge spécifiques en classe et/ou hors classe selon les besoins
- le lien constant avec les différents partenaires

Les équipes du Pôle tendent à s'articuler au mieux avec les équipes pédagogiques et les CPMS des écoles coopérantes.

Le cas échéant, le Pôle collabore également à l'orientation vers l'enseignement spécialisé, en cas d'insuffisance des AR à assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifique de l'élève. Il établit dans ce cas un document préalable à la rédaction par le CPMS du rapport d'inscription dans l'enseignement spécialisé.

Le Pôle territorial Joie de Vivre travaille régulièrement en **collaboration avec les autres Pôles** de la zone Bruxelles/Brabant Wallon dans le but d'harmoniser leurs pratiques.

Les trois écoles partenaires du Pôle Territorial Joie de Vivre travaillent de concert au développement de la vision et des actions du Pôle par le biais de la **Table Ronde**, dispositif de concertation mis en place au niveau des directions. La responsabilité du Pôle est confiée au **coordonnateur/ à la coordonnatrice** et la gestion quotidienne de la structure est assurée par **l'équipe de référents**.

Une **équipe pluridisciplinaire**, composée d'enseignants particulièrement sensibilisés aux AR, de logopèdes, de psychologues, de neuropsychologues et d'ergothérapeutes, remplit les missions du Pôle auprès des écoles coopérantes et des élèves à besoins spécifiques qui y sont inscrits. Soutenue par un cadre de travail commun et un plan de formation affirmé, elle s'inscrit dans une démarche collaborative de co-développement, de réflexivité et de production de sens. Par un retour régulier à l'école-siège, elle se nourrit et s'enrichit du partage d'expériences menées dans les différentes écoles coopérantes.

L'équipe pluridisciplinaire propose aux écoles coopérantes **une double offre de services** :

- **une offre transversale commune à tous les établissements** : présence d'un référent Pôle dans l'école, recours possible aux équipes d'analyse, de communication et de production.
- **une offre sur mesure**, adaptée à chaque réalité d'établissement, définie et régulièrement réévaluée en collaboration avec les équipes de direction.